

Doctoriales CRESEM 2016

Journée des doctorants 1^{ère} édition
26 SEPTEMBRE 2016



10H - 16H30
SALLE DU CONSEIL - BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE



PROGRAMME

10H Accueil des participants

10H15 Ouverture de la première journée doctorale du CRESEM
Allocation d'ouverture prononcée par **M. Jonathan Pollock**, directeur adjoint du CRESEM

10H30-12H SESSION 1

Modérateur : **M. Christophe Juhel, axe Normes**

Josep Marqués Meseguer, axe Identités

El cosit et el trencat dans l'œuvre de Jordi Pere Cerdà.
Aspects spatiaux dans une littérature au centre de la frontière.

Elsa Chanforan, axe Patrimoines

L'animalité dans la mode

Céline Débraille, axe Territoires

La délinquance des filles en France : histoire d'un traitement différentiel.

Hilaire Yankulije, axe Normes

Le rôle des collectivités territoriales dans la politique de lutte contre le changement climatique :
l'expérience provenant de la Californie aux États-Unis d'Amérique.

12H Repas au restaurant universitaire

13H45 Reprise des communications

14H-15H45 SESSION 2

Modératrice : **Mme Bénédicte Meillon, axe Textes**

Chloé Bonnet, axe Territoires

Transmettre et perpétuer : testaments de femmes juives dans le Royaume d'Aragon XIII^e-XIV^e siècle.

Bénédicte Dat, axe Territoires

La construction d'une identité de corps :
les membres du Conseil souverain du Roussillon vus par eux-mêmes (1660-1790).

Grace Cathy Agamboué Azizet, axe Identités

Noir-e-s fantômes dans la littérature portoricaine :
l'exemple de Capa prieto (2010) et Fe en disfraz (2009).

Maï Leray, axe Territoires

Étude comparative de la maîtrise de la variation à un stade précoce
chez des sujets natifs et non natifs dans les Pyrénées-Orientales.

Balbine Kouchanou, axe Normes

Les rapports entre la justice étatique et la justice arbitrale :
étude comparative France-OHADA.

15H45 Pause café

16H Table ronde : le déroulement du doctorat

16H30 Clôture

Allocation de clôture prononcée par **M. Thierry Eloi, axe Textes**

Grace Cathy Agamboué Azizet

« 'Noir-e-s fantômes' dans la littérature portoricaine : l'exemple de *Capa prieto* (2010) et *Fe en disfraz* (2009) »

Noir-e-s « fantômes » fait référence à tous ces noir-e-s qui d'une manière ou d'une autre ont participé à la construction socio-culturelle des Amériques et des Caraïbes mais que l'histoire officielle et les postulats hégemontiques ne cessent de re-présenter sous la forme réductrice d'une simple empreinte.

Force est de constater que, malgré les abolitions des esclavages et de la traite transatlantique, la réhabilitation humaine et sociale, la reconnaissance du noir et des cultures dont il est porteur restent encore au stade embryonnaire dans les discours doxiques et dans les littératures canoniques des Caraïbes et celles de Porto Rico en particulier.

Le retour du refoulé (Freud et Dumas) et de l'« impensé dévastateur » (A. Schützenberger), en l'occurrence l'histoire traumatique et traumatisante des esclaves noires qui servaient de nourrices, des noires sauvagement abusées, des esclaves animalisé-e-s et l'histoire des héros noirs qui luttaient pendant les guerres d'indépendance – pour ne citer que ces cas là – ne cessent d'interroger la mémoire collective portoricaine. L'histoire « silenciee » in-volontairement de l'esclavage et ses atrocités ne cesse de hanter les mémoires collectives caribéennes.

Partant précisément de l'analyse critique de deux œuvres portoricaines, *Fe en disfraz* (2009) de Mayra Santos Febres et *Capa Prieto* (2007) de Yvonne Denis Rosario, cette communication entend démontrer comment le « fantôme », sous ses différentes formes, résiste au temps et ne cesse d'interroger la société portoricaine : ses traumas, ses silences, ses impensés formulés et non-dits.

Finalement, cette communication, qui est une partie très importante de ma thèse, s'inscrit dans le projet éthique et d'écriture critique du GRENAL et entend contribuer modestement aux travaux visant à revendiquer la co-présence et la co-appartenance (Lavou) de l'humain noir et de ses cultures aux identités américaines et caribéennes.

Grace Cathy Agamboué Azizet est rattachée à l'axe 'Identités' du CRESEM. Ses recherches portent sur la littérature latinoaméricaine et plus particulièrement la littérature afroportoricaine. Elle est actuellement en 3ème année de thèse sous la direction de M. Victorien Lavou (UPVD) et la codirection de Mme Clotilde-Chantal Allela (Université Omar Bongo Ondimba du Gabon). Elle est membre active du GRENAL (Groupe de Recherches sur les Noirs en Amérique Latine) dirigé par le Prof. Lavou en partenariat avec l'EDI (Education et Diversité Internationale) de l'université d'Antioquia à Medellín (Colombie).

Chloé Bonnet

« Transmettre et perpétuer : testaments de femmes juives dans le Royaume d'Aragon XIIIe-XIVe siècle »

Je travaille sur la gestion des biens et la transmission des valeurs par les femmes juives dans la couronne d'Aragon de la fin du XIIIe siècle depuis maintenant un an. Je propose pour le séminaire doctoral du 26 septembre de présenter les enjeux de mon sujet par le prisme de documents d'une nature particulière, les testaments. Les testaments ne sont pas des écrits issus de la culture hébraïque, il est donc intéressant de se demander comment les femmes juives peuvent utiliser ces actes en latin passés chez un notaire chrétien comme moyen de garantir leurs volontés et le choix de leurs transmissions. Que lèguent-elles ? À qui ? Sous quelles conditions ? Ces testaments contiennent en effet souvent des éléments surprenants qui nous permettent de mieux comprendre la place des femmes dans les sociétés juives catalanes du Moyen-âge.

Je présenterai alors quelques actes de façon plus approfondie. Parmi ces actes, le testament de Sara veuve de Davi de Cabestany passé le 24 novembre 1268. Femme juive de Perpignan, riche et influente, elle attache, avant les legs à ses enfants, une attention particulière aux jeunes filles pauvres à marier et donne ses livres ainsi que le loyer de deux maisons pour assurer durablement l'éducation hébraïque des enfants juifs les plus modestes. Elle n'est certes pas la mère des enfants qui bénéficieront de son legs mais elle emploie l'héritage de son père et sa fortune pour le bien de la communauté. Comme Sara, les autres femmes juives dont on a retrouvé des testaments que j'aimerais présenter expriment des volontés très fortes et font preuve d'une réelle capacité de gestion des biens ainsi que du souci de la transmission de certaines valeurs et savoirs par-delà leur mort.

Chloé Bonnet est rattachée à l'axe 'Territoires' du CRESEM. Ses recherches portent sur l'histoire médiévale et plus particulièrement la place des femmes juives dans la société des XIIIe et XIVe siècle. Elle est actuellement en 2ème année de thèse sous la direction de Mme Claude Denjean.

Elsa Chanforan**« L'animalité dans la mode »**

L'animal est une composante omniprésente de la mode. Il est autant un matériau de confection privilégié qu'un modèle esthétique de création. Ses apparitions sont également récurrentes dans l'iconographie de la mode. Le travail de recherche en cours propose d'étudier cette place singulière qu'il occupe sur la période contemporaine et post-moderne (1985-2015). Il vise à observer le traitement par la mode de cette notion corollaire de l'animal qu'est l'animalité. Au cours de cette communication, nous aborderons les problématiques et hypothèses liées à cette recherche, ainsi que des questions d'ordre méthodologique. Aussi éloignées qu'elles puissent paraître, les notions de mode et d'animalité ont toutefois en commun de cristalliser les représentations et de produire de l'imaginaire. Afin d'envisager leur articulation, nous présenterons notre démarche méthodologique : les images de mode constituées en terrain d'approche sociologique, en un corpus dont l'analyse a été faite d'un point de vue à la fois quantitatif et qualitatif, suivant la méthode de l'imaginaire proposée par Gilbert Durand. Par ailleurs, la double nature intrinsèque de la mode, à la fois système économique et culture de l'immatériel, implique des utilisations divergentes de l'animal dans chacune de ces dimensions. Entre matérialité des objets de mode et portée symbolique de ses images, des champs disciplinaires multiples nécessitent d'être mobilisés afin de comprendre comment la mode interroge, voire construit, sa définition de l'animalité.

Au delà de sa fonction esthétique, technique et économique, il nous semble que la position ambivalente qu'occupe l'animal dans la mode reflète le rapport paradoxal qu'entretient la société occidentale post-moderne avec celui-ci : assimilation anthropomorphique, exaltation du sauvage et instrumentalisation de masse. En tant que reflet de l'imaginaire contemporain, la mode interroge aussi, à travers l'animal, le rapport au corps, au temps, à l'identité, et plus que tout, le rapport à l'altérité.

Elsa Chanforan est rattachée à l'axe Patrimoines du CRESEM. Ses recherches portent sur sociologie et plus particulièrement la place de l'animal dans la mode. Elle est actuellement en 2ème année de thèse sous la direction de M. François Monneyron.

Bénédicte Dat**« La construction d'une identité de corps : les membres du Conseil souverain du Roussillon vus par eux-mêmes (1660-1790) »**

Mon travail va consister à définir l'identité d'un corps de justice par le biais de sa propre production écrite, plus précisément, définir qui étaient les magistrats du Conseil souverain de Roussillon par le biais de leurs registres dits « secrets ». Mon travail de thèse est le prolongement de mes deux années de Master, et va englober les documents produits pendant toute la durée d'existence de cette institution. Cependant, l'objet de mon étude n'inclut pas les minutes des procès, car c'est justement la vie des magistrats en-dehors de ce cadre que mon travail veut dévoiler. La masse documentaire est importante, en relativement bon état et, surtout, couvre les 130 ans d'existence du corps, ce qui fournit un panel de renseignements précieux.

Ce corps de magistrats était singulier à plusieurs titres, mais il obéissait en grande partie aux usages observés dans tous les parlements du royaume de France sous l'Ancien Régime, et, à ce titre, fournit nombre d'informations sur tout un corps de métier. Outre le devoir de rendre la justice, les magistrats du Conseil souverain de Roussillon devaient aussi s'acquitter de la tâche importante de rattacher, culturellement, la province au royaume de France. Ils avaient une mission de représentation d'un des pouvoirs royaux les plus forts et chargés de symbolique : la justice. Ils devaient aussi entretenir des rapports avec les autres parlements du royaume, les autres représentants royaux, le clergé, et régler les divers conflits qui forment une grande partie de leurs écrits. Mon étude devrait à terme permettre de mettre à bas certains clichés sur la place du Conseil souverain de Roussillon dans la province, et éclairer les zones d'ombre sur l'existence de cette institution.

Bénédicte Dat est rattachée à l'axe 'Patrimoines' du CRESEM. Ses recherches portent sur l'histoire moderne et plus particulièrement la constitution et l'existence du Conseil souverain du Roussillon. Elle est actuellement en 1ère année de thèse sous la direction de M. Patrice Poujade.

Céline Débruille**« La délinquance des filles en France : histoire d'un traitement différentiel. »**

« Nous saurons ce que sont les faits sociaux, quand nous saurons comment ils sont nés. Mais se demander comment naissent les faits sociaux, c'est déjà les expliquer » (Mucchielli, 1995)

Les filles délinquantes constituent une population très minoritaire. En 2013, elles représentent 17% des mineurs condamnés, 10% des mineurs suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJ) et 4,8% des mineurs incarcérés. Minoritaires, elles n'en demeurent pas moins réelles, pourtant la délinquance des filles s'affirme en France comme une problématique de recherche orpheline, souffrant de méconnaissance. Cible de préjugés, d'idées reçues et de stéréotypes, la délinquance des filles ne semble pas être prise en compte et en charge de la même manière que celle des garçons. Admis à demi-mots par l'ensemble des professionnels de la justice que j'ai pu rencontrer dans mes travaux précédents, la députée Nathalie Nieson le suggère en 2014 à l'Assemblée Nationale dans le cadre de l'avis sur le projet de loi de finance pour 2015. Rappelant la faible participation des filles dans la délinquance, elle indique la tendance des magistrats à être plus cléments à l'égard des filles, la justifiant en partie par les situations personnelles des filles apparemment plus dégradées que celle des garçons. Pour autant, le problème reste entier, comment expliquer que la délinquance des filles ne soit pas prise en compte et en charge de la même manière que la délinquance des garçons. Filles et garçons font pourtant l'objet d'un même système de justice, la Justice des mineurs, créée depuis 1945. Si le cadre légal est le même comment expliquer que le traitement juridique soit différent ? Je me suis donc demandé s'il en avait toujours été ainsi de la prise en compte et en charge de la délinquance des filles en France. M'inscrivant dans une démarche socio-historique, je cherche à expliquer la construction sociale de la délinquance des filles en France de 1850 à 1945 (année de consécration de la Justice des mineurs toujours en vigueur).

Je pars de l'hypothèse que la délinquance des filles est conditionnée par le rôle social de la femme qui pèse sur ces filles, futures femmes, de sorte que leurs comportements sont entendus, analysés et jugés en fonction de ce rôle social qui leur incombe. La maternité, supposée comme « naturelle », s'affirme comme fil directeur de la prise en charge de la délinquance des filles au fil des années.

Céline Débruille est rattachée à l'axe 'Territoires' du CRESEM. Ses recherches portent sur la sociologie et plus particulièrement la délinquance féminine. Elle est actuellement en 2ème année de thèse sous la direction de M. Jean-Louis Olive.

Balbine Kouchanou**« Les rapports entre la justice étatique et la justice arbitrale : étude comparative France-OHADA »**

Reconnue en tant qu'une justice qui intègre les juridictions civiles, commerciales administratives et pénales, la justice étatique semble avoir des relations de complémentarité et d'exclusion avec l'arbitrage. En effet, l'arbitrage est une branche de la justice privée qui implique le règlement d'un litige par des experts à partir d'une convention établie par les parties. Dans le cadre de cette collaboration entre le juge et l'arbitre, la plupart des lois homologuées par les législateurs africains nécessitent bon nombre d'amélioration. Il s'agit par exemple de l'office du juge étatique à l'arbitrage notamment la constitution du tribunal arbitral et l'exécution de la sentence.

Dans la même lancée, le pouvoir explicite et implicite reconnu au juge étatique lors de l'arbitrage doit être réorienté à cause du développement que l'Afrique est en train de connaître. Après avoir relaté et analysé distinctement les diverses complications qui peuvent rejoindre de cette collaboration, des mesures perfectionnistes lui seront proposées à partir du reflet que donne l'arbitrage en droit français. Dans cette optique, seront étudiés les processus que relatent ces relations étant donné qu'ils varient d'une matière à l'autre en droit des affaires français. À titre illustratif, le rôle du juge commissaire au cours de l'arbitrage dans la procédure collective prend tout une autre envergure dans le droit français.

Bien que l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) représente un vecteur influent pour la sécurité juridique et judiciaire et reconnu comme tel dans le monde, les dernières avancées effectuées en droit français dans le domaine arbitral peuvent lui apporter de nouvelles matières à arbitrer. À la lumière de ces précisions, cette étude participera à la vulgarisation des rapports entre le juge et l'arbitre en droit OHADA pour son succès et une dynamique nouvelle dans le règlement des litiges liés au commerce et aux affaires en Afrique.

Balbine Kouchanou est rattachée à l'axe 'Normes' du CRESEM. Ses recherches portent sur le droit privé international comparé et plus particulièrement sur l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires. Elle est actuellement en 2ème année de thèse sous la direction de M. Frédéric Leclerc et M. Christophe Juhel.

Maï Leray

« Étude comparative de la maîtrise de la variation à un stade précoce chez des sujets natifs et non natifs dans les Pyrénées-Orientales »

Depuis longtemps, la description de la langue s'est appuyée sur les textes littéraires (et l'écrit en général). Cet usage est alors devenu la norme. Cependant personne ne parle comme dans un livre, et nul besoin d'être un chercheur en langues pour comprendre qu'une langue est avant tout parlée. Aujourd'hui tous ceux qui s'intéressent au fonctionnement du langage ou d'une langue en particulier (linguistes, informaticiens, biologistes) étudient aussi la manière dont la langue est oralisée. Ainsi beaucoup d'adultes ont été enregistrés et leurs paroles retranscrites puis analysées. En étudiant ces données (ou corpus oraux), les chercheurs ont découvert que les types de parole étaient aussi variés que les types d'écrit. Bien que cela semble une évidence, ce constat a définitivement remis en cause une représentation simpliste qui opposait une variété d'écrits (poésie, roman, presse etc.) à une langue orale supposée homogène. Plus étonnant encore la production orale des enfants demeure peu étudiée, comme si seuls les adultes étaient capables de dire les choses différemment en fonction des diverses situations de parole.

L'objectif de ma thèse est donc avant tout de montrer que tout locuteur, quel que soit son âge ou même sa langue d'origine, utilise le matériau linguistique de manière différenciée selon le contexte, autrement dit que ces dernières conditions ne constituent pas un frein au développement des compétences sociolinguistiques supposées n'arriver que tardivement dans le parcours personnel de chacun. L'intérêt d'une telle démarche est aussi d'illustrer comment l'acquisition de la langue évolue sur plusieurs échelles de manière simultanée et non de façon purement « linéaire » mais également de contribuer à l'analyse de propriétés nouvelles absentes des descriptions de la langue par la norme et encore en voie d'être définies par la linguistique de corpus et l'étude des corpus oraux en général.

Cet exposé reviendra ainsi sur le travail effectué pendant cette première année de thèse en présentant les modalités du recueil des données réalisé auprès d'une cinquantaine d'enfants aux profils linguistiques divers ainsi que les premiers pas dans le traitement et l'analyse de ces données.

Maï Leray est rattachée à l'axe 'Territoires' du CRESEM. Ses recherches portent sur les sciences du langage et plus particulièrement la maîtrise des variations de la langue. Elle est actuellement en 1ère année de thèse sous la direction de Mme Mireille Bilger et M. Henry Tyne.

Josep Marqués Meseguer

« 'El cosit' et 'el trencat' dans l'œuvre de Jordi Pere Cerdà. Aspects spatiaux dans une littérature au centre de la frontière. »

L'importance de la frontière dans l'œuvre de l'écrivain Jordi Pere Cerdà (1920-2011) vient du fait que l'auteur est, comme l'indique son pseudonyme littéraire, un dramaturge, romancier et poète cerdan, de la Cerdagne, une unité naturelle à cheval aujourd'hui entre la France et l'Espagne et frontalière avec l'Andorre, qui conforme une plaine élevée unique dans la chaîne pyrénéenne.

Le conditionnement géographique, l'intérêt par la limite, par le « trencat » dans les mots de l'auteur, sera un élément fondamental à cause de deux faits qui marqueront sa vie et son œuvre : l'éveil de son intérêt par le fait catalan (surtout au niveau linguistique et culturel) au-delà de toute limite et limitation de type administrative, et aussi son intérêt par l'espace. Ainsi Cerdà observera sa Cerdagne natale pour construire une œuvre littéraire qui saisit non seulement sa population et ses affaires rurales mais aussi la faune, la végétation et l'orographie en tant qu'éléments vifs, intimes et profonds, porteurs de tout un monde plein d'émotions et de sentiments.

Ce sont donc aussi bien le fait géographique cerdan et le fait culturel catalan (des éléments sociaux qui situent sur la carte une unité et en même temps une situation de carrefour) que l'articulation d'un langage poétique ancré dans un espace et un territoire bien définis ce qui rendra la notion de frontière au centre de l'œuvre de Cerdà ; non plus comme un fait exceptionnel, mais comme un élément propre à son enracinement profond à une terre cerdane et (nord) catalane.

Dans ce cadre, nous analyserons plusieurs exemples de l'œuvre de Cerdà où l'étude de l'espace peut être significative, en introduisant des concepts clé comme la distinction entre espace et lieu (Lefebvre, De Certeau) et le non-lieu (Augé) et le limes. Pour ce faire, nous partirons de l'observation méthodologique qui nous proposent la géocritique (Westphal) et la géopoétique (White). Enfin, nous tracerons d'autres frontières symboliques qui, de même que l'on l'observe dans un plan plus physique ou géographique, peuvent être également considérées dans l'œuvre cerdanienne, comme les limites selon le genre, l'espace intérieur-privé et l'espace externe-publique ou bien les genres stylistiques cultivés par l'auteur.

Josep Marqués Meseguer est rattaché à l'axe 'Identités' du CRESEM. Ses recherches portent sur la littérature de langue catalane et plus particulièrement l'œuvre de Jordi Pere Cerdà. Il est actuellement en 2ème année de thèse sous la direction de M. Joan Peytaví (UPVD) et M. Vicent Salvador (Universitat Jaume I – Castelló de la Plana).

Hilaire Yankulije

« Le rôle des collectivités territoriales dans la politique de lutte contre le changement climatique : l'expérience provenant de la Californie aux États-Unis d'Amérique »

Depuis la convention de Rio, celle de Kyoto et plus récemment celle de Paris, les accords internationaux portant sur l'environnement et sur le problème du réchauffement climatique en particulier ont été principalement une affaire d'États nations. À proprement parler, les pays ont été reconnus responsables et redevables de leurs émissions de gaz à effet de serre sur la plate-forme internationale de négociations. Cependant, la coalition de l'Union européenne lors des négociations climatiques, la relance et le développement des nouveaux modèles de gestion publique telles que la gouvernance, la délégation, la libre administration, l'autonomie financière, la décentralisation et le fédéralisme, ont démontré que les collectivités locales peuvent jouer un rôle dans la formulation et la mise en œuvre de la politique de lutte contre le changement climatique. Selon le Conseil des Communes et des Régions d'Europe, de nombreuses activités par lesquelles les politiques de lutte contre le réchauffement climatique se matérialisent sont décidées au niveau local. Toutefois, ces collectivités ne présentent pas de structures uniformes dans tous les pays du monde. Dans les pays européens leurs structures correspondent à celles des États unitaires et sont différentes de celles qu'on observe États-Unis d'Amérique, qui forment un État fédéral.

Aux États-Unis d'Amérique, dont fait partie la Californie, chaque État dispose de sa propre administration et de sa politique. Dans le cadre d'exercices de pouvoirs par exemple, chaque État dispose de son propre gouvernement, de sa chambre parlementaire basse et de sa chambre parlementaire haute. Cette autonomie permet à chaque État de définir sa propre politique et au sein desquelles les politiques énergétiques sont récemment devenues une priorité. Étant une des collectivités les plus peuplées comptant environ 40 millions d'habitants, l'État de Los Angeles est connu pour avoir élaboré une politique climatique pertinente. Sa politique constitue, en effet, une réponse aux 479,8 millions de mégatonnes d'émissions recensées en 2004 et qui ont propulsé l'État de Californie au 17^e rang des collectivités territoriales les plus émettrices au monde. Cette politique ambitieuse se fixe pour objectif de réduire ces émissions à l'échelle de 40% en 2030, et à celle de 80% en 2050. Compte tenu de sa population et du volume total des gaz à effet de serre qui doit être réduit, chaque politologue et économiste ne manquera pas à se poser la question suivante et à laquelle nous tenterons de répondre dans ce travail : Comment l'État de Californie procédera-t-il pour réaliser ces objectifs ?

Hilaire Yankulije est rattaché à l'axe 'Normes' du CRESEM. Ses recherches portent sur le droit public et plus particulièrement le droit international pénal. Il est actuellement en 3^{ème} année de thèse sous la direction de M. Christophe Euzet et la codirection de M. Benoît Garidou.